

**COMPTE-RENDU, PROCES-VERBAL DU CONSEIL COMMUNAUTAIRE
DU 23 JUIN 2020 A 18H30 A LOQUEFFRET**

Étaient présents (22)

BERRIEN : Hubert LE LANN

BOLAZEC : Coralie JEZEQUEL

BOTMEUR : Éric PRIGENT

BRASPARTS : Anne ROLLAND, Josiane GUINVARC'H, Jean-Yves BROUSTAL, Philippe ROBERT-DANTEC

BRENNILIS : Alexis MANAC'H, Marie-Noëlle JAFFRE

HUELGOAT : Benoît MICHEL, Claude MOREL, Jacques THEPAUT, Gérard TOSSER

LA FEUILLEE : Gérard RANNOU, Régis LE GOFF

LOPEREC : Maryvonne LE GUILLOU

LOQUEFFRET : Marcel SALAÛN, Sylvie ALLAIN

PLOUYE :

SAINT-RIVOAL : Mickaël TOULLEC

SCRIGNAC : Georges MORVAN, Jean LE GAC, André PAUL

Procurations : Brigitte COURBEZ a donné pouvoir à Hubert LE LANN, Barbara PERRON a donné pouvoir à Hubert LE LANN, Marie-Brigitte BRETHERS a donné pouvoir à Jacques THEPAUT, Mariannick MOISAN KERGOAT a donné pouvoir à Régis LE GOFF, Éric GONIDEC a donné pouvoir à Maryvonne LE GUILLOU, Marcel LE GUERN a donné pouvoir à Marcel SALAÛN

Secrétaire de séance : Philippe ROBERT-DANTEC

Ordre du jour :

- ➔ Dossiers Pass Commerce et Artisanat
- ➔ Refacturation du coût des masques tissu aux communes
- ➔ Réduction de la Cotisation Foncière des Entreprises (CFE) du secteur 1 pour 2020
- ➔ Questions diverses

La séance débute à 18h40

Le président débute la séance en rappelant le fonctionnement particulier du conseil communautaire, induit par l'état d'urgence sanitaire actuel et, mixant de nouveaux élus communautaires issus du premier tour des élections municipales du 15 mars et les anciens élus communautaires pour les communes de La Feuillée et Plouyé ainsi que la particularité d'avoir une élue supplémentaire de La Feuillée désignée par arrêté préfectoral jusqu'aux élections du second tour des municipales le 28 juin prochain.

Il procède donc à l'appel des élus communautaires présents, précise les pouvoirs reçus et les absents excusés.

Il demande ensuite à l'assemblée de pouvoir ajouter une question diverse pour la reprise des résultats d'affection suite la dissolution du Syndicat Mixte pour le Développement du Centre Finistère qui est intervenu le 01 janvier et pour lequel l'arrêté préfectoral de répartition des résultats vient d'être reçu. L'ajout de cette délibération est accepté à l'unanimité.

Dossiers Pass Commerce et Artisanat

Il est rappelé les principes du dispositif Pass Commerce Artisanat qui a été mis en place le 30 avril 2019 en partenariat avec la Région Bretagne. Le Pass Commerce et Artisanat est un dispositif de soutien à l'investissement des TPE, mis en place et financé conjointement par la Région Bretagne et Monts d'Arrée Communauté.

OBJECTIFS

- Dynamiser l'activité économique des TPE (commerces et artisans) situées dans les centre-villes et centre-bourgs d'une part ou proposant un point de vente accès au public d'autre part sur les communes de Monts d'Arrée Communauté
- Aider à la modernisation du commerce indépendant et de l'artisanat

BENEFICIAIRES

- Les entreprises commerciales et artisanales indépendantes (inscrite au registre du commerce et des sociétés ou au répertoire des métiers).
 - ✓ de 7 salariés en contrat à durée indéterminée et équivalent temps plein maximum (Hors Gérant/Président),
 - ✓ dont le chiffre d'affaires ne dépasse pas 1 millions d'euros HT.

CONDITIONS DE RECEVABILITE

- Localisation des projets : Monts d'Arrée Communauté
- Opérations éligibles : création, reprise, modernisation ou extension d'activité.

CALCUL DE LA SUBVENTION

- 30 % des investissements subventionnables plafonnés à 25 000 € HT, sous la forme d'une subvention d'un montant maximal de 7 500 €
- Planchers d'investissements subventionnables :
 - 6 000 € HT dans le cas général,
 - 3 000 € HT pour les travaux d'accessibilité (y compris la prestation de conseil en accessibilité) et pour les investissements matériels numériques et investissements de stratégie commerciale (y compris la prestation de conseil en équipements numériques ou de conseil en stratégie commerciale).

MODALITES DE MISE EN OEUVRE DU DISPOSITIF

- La chambre de commerce et d'industrie ou la chambre des métiers et de l'artisanat assiste le commerçant ou l'artisan dans la mise en œuvre opérationnelle du dispositif d'aide, selon des modalités définies
- Monts d'Arrée Communauté instruit le dossier de l'entreprise, notifie l'aide accordée, puis procède au paiement de la subvention au vu des justificatifs de réalisation des investissements fournis par le bénéficiaire.

Marcel SALAÛN, vice-président en charge de l'économie, présente les deux dossiers Pass Commerce et Artisanat suivants :

Aide à l'entreprise de Xavier LE PROUST –Brasserie Artisanale BROC'H

Il est proposé l'attribution de l'aide Pass Commerce et Artisanat à

Raison sociale	Brasserie Artisanale Broc'h
Forme juridique	SASU
Adresse	ZA de Treusquilly 29690 BERRIEN
Activité	Fabrication artisanale de bières bio
Effectif	0 ETP
Projet	Création d'une brasserie artisanale – investissements matériel de production et aménagement d'un point de vente
Montant investissement	26.780,16 € H.T.
Taux de subvention	30%
Subvention accordée	7.500 €

Le versement d'une aide à l'investissement de 7.500€ à l'entreprise de Xavier LE PROUST « Brasserie artisanale BROC'H » à Berrien est adopté à l'unanimité.

Aide à l'entreprise de Angelo CAM

Il est proposé l'attribution de l'aide Pass Commerce et Artisanat à

Raison sociale	CAM Angelo
Forme juridique	SARL
Adresse	ZA Parc d'Entreprises 29690 BRENNILIS
Activité	Sablage, métallisation, chaudronnerie et peinture
Effectif	0 ETP
Projet	Aménagement atelier
Montant investissement	11.995 € H.T.
Taux de subvention	30%
Subvention accordée	3.598,50 €

Le versement, d'une aide à l'investissement de 3.598,50 € à l'entreprise de Angelo CAM « SARL Angelo CAM » à Brennilis, est adopté à l'unanimité.

Refacturation du coût des masques tissu aux communes

Le président rappelle la décision prise lors de la réunion du conseil communautaire du 24 avril, de faire une commande groupée de masques tissu pour la population - masques adultes et masques enfants -

Chaque commune avait déterminé un nombre de masques à commander pour sa population.

La commande de masques adultes a été réceptionnée et celle des masques enfants devrait l'être fin juin.

L'acquisition de ces masques tissu bénéficie d'une aide de l'Etat à hauteur de 1€ par masques.

Il est proposé de refacturer aux communes le coût du reste à charge des masques (prix de revient moins l'aide de l'Etat) tel que réparti dans le tableau ci-dessous.

Communes	Population	Commande masques adultes à Technidis le 24 avril 2020	Prix TTC du masque adulte	Aide Etat	Reste à charge commune	Commande masques enfants à Technidis le 25 mai 2020	Prix TTC du masque enfant	Aide Etat	Reste à charge commune	Total refacturation
BERRIEN	919	1 000	3,534 €	1 €	2 534,00 €	100	3,67 €	1 €	267,00 €	2 801,00 €
BOLAZEC	205	-	3,534 €	1 €	0,00 €	-	3,67 €	1 €	-	0 €
BOTMEUR	215	200	3,534 €	1 €	506,80 €	50	3,67 €	1 €	133,50 €	640,30 €
BRASPARTS	1 024	2 000	3,534 €	1 €	5 068,00 €	200	3,67 €	1 €	534,00 €	5 602,00 €
BRENNILIS	444	1 000	3,534 €	1 €	2 534,00 €	100	3,67 €	1 €	267,00 €	2 801,00 €
HUELGOAT	1 449	1 300	3,534 €	1 €	3 294,20 €	100	3,67 €	1 €	267,00 €	3 561,20 €
LA FEUILLEE	641	1 000	3,534 €	1 €	2 534,00 €	100	3,67 €	1 €	267,00 €	2 801,00 €
LOPEREC	859	1 400	3,534 €	1 €	3 547,60 €	100	3,67 €	1 €	267,00 €	3 814,60 €
LOQUEFFRET	359	600	3,534 €	1 €	1 520,40 €	50	3,67 €	1 €	133,50 €	1 653,90 €
PLOUYE	674	1 400	3,534 €	1 €	3 547,60 €	100	3,67 €	1 €	267,00 €	3 814,60 €
SAINT-RIVOAL	194	300	3,534 €	1 €	760,20 €	30	3,67 €	1 €	80,10 €	840,30 €
SCRIGNAC	757	1 700	3,534 €	1 €	4 307,80 €	100	3,67 €	1 €	267,00 €	4 574,80 €
CC MAC Total	7 740	11 900			30 154,60 €	1 030			2 750,10 €	32 904,70 €

Après en avoir délibéré, le conseil communautaire à 26 voix pour et deux abstentions (Marie-Noëlle JAFFRE, Claude MOREL) décide de refacturer le coût du reste à charge des masques aux communes tel que défini dans le tableau ci-dessus.

Réduction de la Cotisation Foncière des Entreprises (CFE) du secteur 1 pour 2020

Le projet de loi de finances rectificative n°3 prévoit un dégrèvement exceptionnel de CFE égal à 2/3 de la cotisation au titre de 2020 au profit des secteurs du tourisme, de l'hôtellerie, de la restauration, du sport, de la culture, du transport aérien et de l'évènementiel affectés par la crise sanitaire.

Les EPCI peuvent délibérer jusqu'au 31 juillet pour instituer ce dégrèvement au profit des entreprises qui rempliront les conditions. Toutefois la loi n'étant pas encore votée, le président propose de mettre ce point à l'ordre du jour de la prochaine séance de conseil communautaire lors de la mise en place des nouvelles instances.

Questions diverses

Informations Contrat de Ruralité – année 2020

Le président informe des décisions issues de la réunion entre la Sous-Préfecture et les EPCI de la partie Finistérienne du pays COB au sujet des aides financières aux projets du territoire dans le cadre du contrat de ruralité.

Ainsi les communes de Monts d'Arrée Communauté ayant déposé un dossier ont pu obtenir les aides suivantes :

Berrien : bâtiment à vocation de santé : 46.500 €

Huelgoat : maison médicale : 81.480 €

Brasparts : revitalisation du bourg : 50.000 €

La Feuillée : équipement destiné à l'accueil de la petite enfance et logement social : 93.400 €

Lopérec : Accès à la salle de sport de l'école primaire : 44.898 €

Scrignac : Requalification entrée sud du bourg et accessibilité bâtiments : 70.000 €

Etude patrimoniale eau et Assainissement – point sur les marquages au sol des éléments des réseaux eau et assainissement

L'organisation des levés topographiques à réaliser sur les différents éléments réseaux (Eau Potable, Eaux Usées et Eaux Pluviales), nécessite un marquage au sol préalable.

Ce travail est réalisé par les agents communaux, une réunion, à ce sujet, a eu lieu le 23 décembre 2019 avec l'ensemble des communes.

Le point sur la réalisation des marquages est fait par commune :

Berrien : travail réalisé antérieurement
Bolazec : manque le gabarit, voit avec Scrignac la semaine prochaine
Botmeur : presque terminé
Brasparts : une partie réalisée
Brennilis : à faire
Huelgoat : démarré
La Feuillée : en cours
Lopérec : en cours
Loqueffret : quasi terminé
Plouyé : pas d'information
Saint-Rivoal : début le 24 juin
Scrignac : partie bourg réalisée, partie campagne prochainement

Il appartient à chaque commune de contacter SBEA pour informer de l'avancée du marquage afin d'organiser le passage du véhicule de la société Quarta qui assure les relevés topographiques.

Reprise des résultats de fonctionnement et d'investissement de l'exercice 2019 du Syndicat Mixte pour le Développement du Centre Finistère suite à sa dissolution dans le budget principal

Vu l'arrêté préfectoral en date du 29 avril 2020 portant dissolution du syndicat mixte pour le développement du centre Finistère « pays touristique » à la date de l'arrêté,

Lors de sa séance du 26 février 2020, le comité syndical a approuvé les comptes de gestion et administratif de l'exercice 2019 ainsi que la répartition du résultat de fonctionnement de l'exercice 2019 entre les membres du syndicat au prorata de la population selon la convention approuvée par les 3 EPCI (Poher communauté, Monts d'Arrée Communauté et la communauté de communes de Haute Cornouaille).

Les excédents des sections d'investissement et de fonctionnement d'un montant respectif de 17.906,60 € et 11.676,37 € sont répartis à hauteur de 20,50 % pour notre collectivité et seront repris dans le budget principal de Monts d'Arrée Communauté :

A l'article 001 : + 3.670,85 €

A l'article 002 : + 2.393,66 €

Le président propose de reprendre ce résultat sur le budget principal aux comptes indiqués ci-dessus.

Adopté à l'unanimité.

Le prochain conseil communautaire pour l'installation du nouveau conseil communautaire aura lieu le jeudi 16 juillet à 18h30.

La séance est levée à 20 heures